

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi 18 juin 2024 à 18h le Comité d'AQUAVESC légalement convoqué par son Président, Monsieur Erik LINQUIER, s'est réuni à l'usine de Louveciennes, 29 route de Versailles à Louveciennes -78430.

OBJET: 2024/07 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SEOP - EXERCICE 2023

Sont présents :

Chavenay: Stéphane GOMPERTZ
CA SGBS: Isabelle DE TONQUEDEC
EPT GPSO: Pierre CHEVALIER

EPT POLD: Eric BERDOATI, Olivier BERTHET, Gilles VERGNORY (suppléant de Catherine BLOCH)

CA SQY: Henri-Pierre LERSTEAU, Catherine BASTONI, Françoise BEAULIEU, Olivier AFONSO, Eva ROUSSEL CA VGP: Jean-Pierre BUGHIN (suppléant de Christian ROBIEUX), Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Alain SANSON, Michel AUBOUIN, Richard DELEPIERRE, Christophe MOLINSKI, Isidro DANTAS,

Muriel COSTERMANS, Erik LINQUIER, Xavier GUITTON (suppléant de Martine SCHMIT)

<u>Absents ou excusés</u>: Catherine LANEN, Valentine BOUVET, Béatrice BODIN, Fréderic PELEGRIN, Bernard MEYER, Roger ADELAIDE, Moussa FOUZI, Hélène DENIAU, Igor GAZEYEFF, Denis PETITMENGIN, Emilien NIVET

Ont donné pouvoir : Myriam DEBUCQUOIS à Eva ROUSSEL

Date de la convocation : 11 juin 2024

Secrétaire de séance : Richard DELEPIERRE

Date d'affichage: 21 juin 2024

Nombre de membres : En exercice : 34 Présents : 22 Votants : 23

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

⁻ Date de sa réception en Préfecture :

⁻ Date de sa publication et/ou de sa notification

Délibération 2024/07

OBJET: Rapport annuel du délégataire SEOP - exercice 2023

Vu le Code de la Commande Publique et particulièrement les articles L 3131-5 et R 3131-2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L 1411-3 et L 1413-1,

Considérant que le Code de la Commande Publique et le Code Général des Collectivités Territoriales imposent au Délégataire du Service Public, avant le 1^{er} juin de l'exercice, la production et la remise à la Collectivité d'un compte rendu technique et financier portant sur l'exercice précédent que le Comité doit examiner à l'occasion de sa plus proche séance,

Considérant que le rapport annuel du délégataire SEOP sera examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 25 juin 2024,

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité, Après en avoir délibéré A l'unanimité.

PREND acte de la présentation et de la remise du rapport du Délégataire du Service Public SEOP relatif à l'exercice 2023.

Pour Extrait Conforme A Versailles, le 18 juin 2024

Le Président

Erik LINQUIER